

PROCÈS-VERBAL

de la réunion du Conseil Municipal

Lundi 29 mars 2021 à 20h
Maison Commune, 55 rue Principale

Par convocations individuelles adressées le 24 mars 2021 aux Conseillers Municipaux, le Conseil Municipal a été invité à se réunir en séance ordinaire le 29 mars 2021. M. le Maire propose de retirer un point inscrit à l'ordre du jour initial, concernant l'instauration d'une taxe communale sur la consommation finale d'électricité, proposition acceptée à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 04 mars 2021
2. Communications du Maire
3. Rapport de commissions
4. Finances : affectation du résultat 2020
5. Finances : vote des taux 2021 de la fiscalité directe locale
6. Finances : attribution de subventions
7. Finances : vote du budget primitif 2021
8. Urbanisme : bail avec la société ORANGE, autorisation de signature d'une convention
9. Urbanisme : délégation de signature pour une autorisation d'urbanisme
10. Bibliothèque municipale : rapport d'activités 2020
11. Points divers

L'an deux mil vingt et un, le lundi vingt-neuf mars à vingt heures, le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de M. Eric HOFFSTETTER, Maire, dans la salle du Conseil Municipal, à la Maison Commune, 55 rue Principale.

Etaient présents :

M. Eric HOFFSTETTER, M. Jacky NOLETTA, Mme Fabienne ANTHONY, M. Patrick SIMON, Mme Véronique IFFER, M. Richard VOLTZENLOGEL, Mme Michèle NAVE, M. Julien ANCKLY, Mme Paola DI MICHELE, M. Thibaut DORSCHNER, Mme Géraldine FURST, Mme Agnès GUILLAUME, M. Claude KERN, M. Maxime KERN, Mme Sabrina KIMMICH, Pierre KOCH, Mme Sabine KROMMENACKER, M. François LAEUFER, Mme Joan MAAGER, Mme Carole METZ, Mme Emmanuelle PARISSSE, M. Philippe SCHILLING, M. Alain VOLTZENLOGEL.

M. le Maire ouvre la séance en souhaitant la bienvenue aux membres présents pour cette réunion.

M. Pierre KOCH est nommé secrétaire de séance.

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 04 mars 2021

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le procès-verbal de la séance du 04 mars 2021.

2. Communications du Maire

Agenda

Mardi 09 mars	17h	Conseil d'école élémentaire à l'annexe
Mercredi 10 mars	17h	Comité de Pilotage Mutualisation CCBZ à Hoerdt
Samedi 13 mars	9h30	Commission Jeunesse CCBZ en visio
Lundi 15 mars	20h	Commission Finances de la CCBZ
Mardi 16 mars	18h	Conseil d'école maternelle à l'annexe
Jeudi 18 mars	10h	Réunion des DGS à Weyersheim
Vendredi 19 mars	16h	Commission DETR – Préfecture (en visio)
Lundi 22 mars	10h30	Signature acte de vente d'un terrain près du stand de tir
	20h	Conseil Communautaire à Geudertheim
Mercredi 24 mars	18h	Réunion en visio sur le Très Haut-Débit avec ROSACE
Jeudi 25 mars	19h30	Commission des Finances
Lundi 29 mars	20h	Conseil Municipal

DIA

La Commune de Gries n'a pas fait valoir son droit de préemption pour les biens suivants :

Section 42, n° 250	2, rue Principale	Surface : 8a 51 ca	Prix : 280 320 €
Section 11, n° 248/93, 249/83, 1/76, 3/77	19, rue Principale	Surface : 5a 94 ca	Prix : 200 000 €

3. Rapports de commission

Une commission municipale s'est réunie depuis le 04 mars dernier, le compte-rendu a été envoyé aux conseillers municipaux avant la séance.

- Commission « **Finances** » le jeudi 25 mars 2021
Points importants : affectation du résultat 2020, budget primitif 2021, vote des taux, attribution des subventions, instauration TCCFE

Le **CONSEIL MUNICIPAL** prend acte de ce rapport.

4. Affectation du résultat 2020

Le Compte Administratif de l'exercice 2020 a été voté par le conseil municipal le 04 mars 2021. Les résultats sont par conséquent repris au budget primitif 2021. Le Compte Administratif 2020 présente :

- un excédent de fonctionnement de **327 695.66 €**
- un déficit d'investissement de **148 544.86 €**

Seul le résultat de la section de fonctionnement au titre des réalisations du compte administratif fait l'objet d'une décision d'affectation par l'organe délibérant.

*Entendues les explications de Monsieur le Maire Eric HOFFSTETTER,
Vu l'avis favorable de la commission des Finances du 25 mars 2021,*

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité des membres présents **DECIDE**

- **D'AFFECTER** le résultat de fonctionnement comme suit :
 - o à l'exécution du virement à la section d'investissement (compte 1068) : **218 194,82 €**
 - o affectation à l'excédent reporté (report à nouveau compte 002) : **40 000,00 €**

5. Vote des taux de la fiscalité directe locale 2021

Par délibération du 12 juin 2020, le Conseil Municipal a fixé les taux des impôts à :

- Taxe d'Habitation (TH) : 18.49 %
- Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB) : 10.44 %
- Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties (TFPNB) : 45.52 %
- Cotisations Foncières des Entreprises (CFE) : 19.13 %

À compter de l'année 2021, la taxe d'habitation sur les résidences principales n'est plus perçue par les communes, mais compensée par l'État, par un transfert de la part départementale 2020 de Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (13,17 %), qui viendra s'ajouter au taux communal. Par conséquent, le nouveau taux de référence 2021 de TFPB de la commune est de **23.61 %** (soit *taux communal de 2020 : 10.44 % + taux départemental de 2020 : 13,17 %*). M. le Maire propose de ne pas augmenter le taux des taxes pour la 4^{ème} année consécutive.

Entendues les explications de Monsieur le Maire Eric HOFFSTETTER,

Vu l'avis favorable de la commission des Finances du 25 mars 2021,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité des membres présents **DECIDE**

- **PRENDRE ACTE** du nouveau taux de référence de TFPB de 23.61 %,
- **NE PAS AUGMENTER** les taux d'imposition en 2021 et donc de les porter à :
 - o TFPB : 23.61 %
 - o TFPNB : 45.52 %
 - o CFE : 19.13 %
- **CHARGER** Monsieur le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux.

6. Attribution de subventions

Monsieur le Maire Eric HOFFSTETTER explique qu'il est proposé de conserver les mêmes critères d'attribution de subvention aux clubs sportifs que les années précédentes malgré la crise sanitaire. Il rappelle la mise à disposition gratuite des installations sportives aux associations, et que cela représente un coût financier très important pour la commune.

Il informe le conseil Municipal que le montant important de la subvention prévue pour l'ALEF s'explique par une année pleine de fonctionnement des deux périscolaires (6-11 ans et 3-5 ans), ainsi que par le décalage en 2021 du paiement d'une partie des dépenses de l'année 2020.

Il explique également, qu'en raison d'une situation budgétaire excédentaire, il a proposé une légère diminution du montant de la subvention au CCAS (qui revient au même montant que les années précédentes).

Il précise enfin qu'une subvention d'investissement de 2 610 € est prévue pour la société des courses à Hoerdt, après un accord de prise en charge financière proportionnée entre les communes de la Communauté de Communes de différents travaux, portant notamment sur la mise aux normes PMR de ses installations. Pour information, une partie du produit de la taxe sur les paris hippiques est réaffecté chaque année à l'ensemble des communes membres, en diminution du reversement du Fonds national de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales.

Après avoir examiné en détail les différentes subventions à inscrire au Budget Primitif 2021 proposées par la Commission des finances en date du 25 mars 2021,

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire Eric HOFFSTETTER,

Vu l'avis de la commission des Finances du 25 mars 2021,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL, avec 22 voix pour, Michèle NAVE, ayant quitté la salle et ne participant pas au vote,

- **DECIDE** de les attribuer comme suit :

Caisse des Ecoles

- Ecole Primaire Marienthal **400,00 €**
- Ecole Maternelle Marienthal **400,00 €**

CCAS **16 000,00 €**

Subventions de fonctionnement

- **Sapeurs-pompiers** **950,00 €**
- **Musique Municipale** **950,00 €**
- **Club Bon Accueil** **500,00 €**
- **Club Pleine Forme** **500,00 €**
- **Voyages scolaires** **500,00 €**
- **Société locales** **1 710,00 €**
 - *Société des Arboriculteurs* **120,00 €**
 - *Société des Aviculteurs* **120,00 €**
 - *Club des Palmipèdes* **120,00 €**
 - *Association « Les Amis de la Pétanque »* **1 350,00 €**
- **Associations diverses** **70,00 €**
 - *Partnerschaft* **70,00 €**
- **Aide à la licence** **4 884,00 €**
 - *Basket-Club* **2 640,00 €**
 - *Tennis-Club* **426,00 €**
 - *Football-Club* **924,00 €**
 - *Société Athlétique* **576,00 €**
 - *Tir Club* **498,00 €**
- **Aide à la compétition** **9 580,00 €**
 - *Basket-Club* **8 180,00 €**
 - *Tennis-Club* **480,00 €**
 - *Football-Club* **320,00 €**
 - *Société Athlétique* **600,00 €**
- **Déplacements** **17 500,00 €**
 - *Basket-Club* **15 000,00 €**
 - *Société Athlétique* **2 500,00 €**
- **Fête du 14 juillet 2021 - Société Athlétique** **1 000,00 €**
- **Amicale du Personnel** **1 500,00 €**
- **Prévention routière** **150,00 €**
- **Périscolaire - ALEF** **117 910,00 €**
- **Non affectée** **2 296,00 €**

Subventions d'investissement

- **Association « Les Amis de la Pétanque »** **1 000,00 €**
- **Société des Courses de Hoerd (hippodrome)** **2 610,00 €**
- **Musique Municipale** **364,80 €**
- **Tir Club « La Détente »** **5 000,00 €**
- **Patrimoine ancien** **1 000,00 €**
- **Paroisse catholique (remplacement ventilateur)** **2 000,00 €**
- **Tennis-Club** **1 000,00 €**

Les crédits sont inscrits au Budget Primitif 2021.

7. Vote du budget primitif 2021

Monsieur le Maire Eric HOFFSTETTER soumet le Budget Primitif 2021 à l'assemblée dans son ensemble, qui s'équilibre tant en recettes qu'en dépenses à hauteur d'un montant de **3 329 387.22 €** et se décompose ainsi :

- Section de **fonctionnement** : **1 865 100.00 €** (dépenses et recettes)
- Section d'**investissement** : **1 464 287.22 €** (dépenses et recettes)

Monsieur le Maire Eric HOFFSTETTER présente le budget primitif 2021 en détail, section par section en fonctionnement, opération par opération en investissement, et donne les compléments d'informations sollicités.

*Entendu l'exposé de Monsieur le Maire Eric HOFFSTETTER,
Vu l'avis de la commission des Finances du 25 mars 2021,*

Après en avoir délibéré,

Le CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité des membres présents, **DECIDE**

- **DE VOTER le Budget Primitif 2021**
 - Chapitre par chapitre pour la section de fonctionnement,
 - Chapitre et opération pour la section d'investissement,

Comme suit :

Section de fonctionnement

Dépenses	Opérations réelles	1 719 830,00 €
	Opérations d'ordre	<u>145 270,00 €</u>
	TOTAL	1 865 100,00 €

Recettes	Opérations réelles	1 825 100,00 €
	Résultat reporté	<u>40 000,00 €</u>
	TOTAL	1 865 100,00 €

Section d'investissement

Dépenses	Opérations réelles	765 708,00 €
	Restes à réaliser	69 649,96 €
	Opérations d'ordre	480 384,40 €
	Solde d'exécution reporté	<u>148 544,86 €</u>
	TOTAL	1 464 287,22 €

Recettes	Opérations réelles	838 632,82 €
	Opérations d'ordre	<u>625 654,40 €</u>
	TOTAL	1 464 287,22 €

- **D'APPROUVER** le budget primitif 2021,
- **DE FIXER** à 93 358,31 € le montant du virement de la section de fonctionnement pour le financement des dépenses d'investissement,
- **DE FIXER** provisoirement le produit net attendu des contributions directes à 1 086 000 €.

8. Bail avec la société ORANGE, autorisation de signer une convention

Dans le cadre de la modernisation et de la densification de son réseau de téléphonie mobile, la société Orange a fait parvenir une demande d'implantation d'un nouvel équipement technique (*relais de radiotéléphonie*), près du stand de tir, au lieu-dit « Ueber den Hanhoffer Weg », section 40, parcelle 211. Celle-ci est destinée à améliorer la couverture GSM/ UMTS et LTE sur la commune et à résorber une zone blanche constatée sur le tronçon de la ligne TER VENDENHEIM-HAGUENAU et ses alentours. Elle n'a pas vocation à couvrir la commune qui est déjà couvert par le relais existant sur un pylône du stade de football.

L'ensemble des travaux seront à la charge de la société ORANGE, y compris le coût des branchements aux réseaux publics de distribution d'électricité et de télécommunication.

La société ORANGE s'engage à verser à la commune un loyer annuel de 1 800 € par rapport à cette installation, prenant en compte le niveau des surfaces occupées (*surface d'environ 40 m² de la zone d'emprise de l'équipement*). Le bail proposé est consenti pour une durée initiale de 12 ans qui prendra effet à compter de la date de signature de la convention. Il sera renouvelé de plein droit par périodes successives de 6 ans, sauf dénonciation par l'une des parties 24 mois avant la date d'expiration de la période en cours.

Entendues les explications de Monsieur le Maire Eric HOFFSTETTER,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité des membres présents, **DECIDE**

- **D'AUTORISER** l'implantation d'un nouveau relais de radiotéléphonie sur le domaine public communal (section 40 parcelle n° 211),
- **D'APPROUVER** les termes de ladite convention,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer la convention et toutes les pièces y afférant.

9. Délégation de signature pour une autorisation d'urbanisme

Monsieur le Maire Eric HOFFSTETTER quitte le conseil.

Monsieur l'Adjoint au Maire Patrick SIMON informe le conseil que M. le Maire va être intéressé à titre personnel dans la délivrance d'un dossier d'urbanisme (déclaration de travaux DP 067 169 21 R 0031) pour des travaux qu'il compte réaliser.

L'article L.422-7 du code de l'urbanisme dispose que « *si le Maire est intéressé au projet faisant l'objet de la demande de permis de construire ou de la déclaration préalable, soit en son nom personnel soit comme mandataire, le conseil municipal de la commune désigne un autre de ses membres pour prendre la décision* »

A l'appui d'une solution jurisprudentielle, la réponse précise que dans ce cas précis, une délégation de signature du maire à un adjoint ne saurait suffire. Un autre membre doit donc être désigné par une délibération du conseil municipal pour délivrer l'autorisation d'urbanisme à la place du Maire empêché.

Monsieur Patrick SIMON demande donc à l'assemblée de désigner un(e) conseiller(e) municipal(e) pour prendre la décision relative à la déclaration de travaux n° DP 067 169 21 R 0031, ainsi que des éventuelles autorisations modificatives et autres actes relatifs à ce dossier.

Entendues les explications de Monsieur Patrick SIMON, adjoint au maire,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL, à 22 voix pour, Monsieur le maire Eric HOFFSTETTER ayant quitté la salle et ne participant pas au vote, **DECIDE**

- **DE DESIGNER** Monsieur Philippe SCHILLING en tant que délégataire pour prendre l'autorisation d'urbanisme, telle que définie ci-dessus.

10. Rapport annuel 2020 d'activités de la bibliothèque municipale

Ce rapport a été transmis au conseil municipal avant la séance. Madame Fabienne ANTHONY, adjointe au maire, en présente une synthèse. Suite à la crise sanitaire et aux périodes de confinement, l'activité de la bibliothèque en 2020 a été fortement impactée. Durant le 1^{er} confinement en mars et avril, le service de portage à domicile a été étendu à toute la population. Lors du second confinement un service « clique et cherche » a été proposé. Un spectacle a quand même pu être proposé en octobre 2020.

La bibliothèque compte 525 inscrits, dont 286 actifs (inscrits ayant fait au moins une fois un emprunt d'ouvrages dans l'année). Parmi ses 525 inscrits, 390 sont des habitants de Gries.

Entendues les explications de Mme Fabienne ANTHONY, adjointe au Maire,
LE CONSEIL MUNICIPAL PREND ACTE DE CE RAPPORT

11. Points divers

Taxe communale sur la consommation finale d'électricité.

La loi n° 2010-1488 du 07/12/2010 portant organisation du marché de l'électricité, dite loi NOME, a institué des taxes sur la consommation finale d'électricité qui s'appliquent à l'électricité livrée par un fournisseur et consommée à un point de livraison. Il existe une taxe communale et départementale. La taxe communale est calculée en fonction des quantités consommées par le client (*0,75 €/MWH pour les résidences et entreprises avec une puissance <36 kVa et 0,25 € quand elle est >*). Le montant de la taxe est ensuite obtenu en appliquant au tarif un coefficient multiplicateur unique.

Cette taxe communale n'existait pas jusqu'alors à Gries alors qu'elle était en place dans les autres communes de la Communauté de Communes. Après vérification il s'avère que cette taxe est finalement une imposition d'office pour l'ensemble des consommateurs d'énergie électrique depuis janvier 2021, suite à la loi de finances n°2020-1721 du 29/12/2020 pour l'année 2021 qui stipule : « si une commune n'a pas délibéré pour instaurer un coefficient multiplicateur, le coefficient multiplicateur appliqué sur son territoire est de 4 au titre de 2021 et de 6 au titre de 2022 ».

Priorités à droite Rue Principale

Monsieur l'Adjoint au Maire Patrick SIMON présente le projet de mise en priorités à droite de l'ensemble de la rue Principale, qui n'avait pas pu être évoqué lors de la réunion toutes commissions du 06 février dernier. Il explique que ce projet a pour but principal de faire diminuer la vitesse qui est très importante sur cet axe, notamment au centre du village, près des équipements publics (mairie, écoles). Le Conseil Municipal émet un avis de principe favorable à cette action de prévention qui sera mise en œuvre au courant du mois d'avril. Les travaux seront réalisés par une entreprise spécialisée pour un coût de 5 K€ environ. Deux gros panneaux d'information seront installés à chaque entrée du village indiquant le changement de priorités aux automobilistes. Une campagne de communication sera également effectuée.

Cas de grippe Aviaire

Monsieur le Maire Eric HOFFSTETTER indique qu'à la suite de mortalités d'oiseaux dans une basse-cour de Brumath, la présence du virus de l'influenza aviaire H5N8 hautement pathogène (IAHP) sur les cadavres analysés a été confirmée par le laboratoire national de référence. Ce cas d'IAHP entraîne la mise en place d'un périmètre réglementé autour de la basse-cour infectée, comprenant une zone de protection et une zone de surveillance, dont fait partie la commune de Gries. Les mesures préconisées sont détaillées dans un arrêté préfectoral du 26/03/2021 qui a été mis en ligne sur le site Internet et diffusé aux présidents du club des palmipèdes et de la société d'aviculture.

COVID 19

Monsieur le Maire Eric HOFFSTETTER indique qu'une campagne de dépistage par tests antigéniques sera organisée par l'ARS le mercredi 31 MARS 2021 au Centre Culturel de Hoerdt de 10h à 18h. Dépistage gratuit et sans rendez-vous (*seules les personnes testées positives au test antigénique seront soumises à un test PCR*).

Lotissement Les Champs III

Monsieur le Maire Eric HOFFSTETTER indique qu'à la demande de la commune, la Communauté de Communes de la Basse-Zorn a décidé le lancement d'un nouveau lotissement « Les Champs III », d'une surface totale de 2.6 hectares, avec une possibilité d'avoir environ 25 logements par hectare, soit un total de 65 logements environ possible en tout en 2 tranches.

Local Jeunes

Madame l'Adjointe au Maire Véronique IFFER présente l'état d'avancement du local jeunes qui devrait ouvrir fin mai début juin si tout va bien. Il reste encore des travaux à réaliser par les jeunes au niveau du sol et à choisir le mobilier.

Décoration de Pâques

Monsieur le Maire Eric HOFFSTETTER souligne le travail remarquable effectué par l'ensemble de l'équipe (agents municipaux, élus, retraités volontaires) qui a œuvré aux décorations de Pâques dans le village, qui le rend attrayant et joli.

Applications Citykomy

Monsieur le Maire Eric HOFFSTETTER informe le Conseil Municipal qu'il y a actuellement 448 abonnés à l'application CITYKOMY pour la commune de Gries. Il indique également qu'une nouvelle application dénommée « PANNEAU POCKET » sera bientôt disponible pour les usagers qui le souhaitent. Celle-ci sera gérée par la Gendarmerie de Bischwiller, et permettra aux citoyens d'être informés en temps réel de ce qu'il peut se passer sur leur territoire en recevant une notification instantanément.

Film de présentation du projet de restructuration de l'EPSAN à Hoerdt

Monsieur le Maire Eric HOFFSTETTER diffuse au Conseil Municipal un film de présentation du projet de restructuration de l'EPSAN à Hoerdt par la société BROWNFIELDS. Le parc d'activités du RIED prévoit 80 000 m² de locaux pour les PME/PMI, avec des activités artisanales, tertiaires, industrielles et de transport. Des prestations hôtelières et de restauration sont envisagées également.

Très Haut-Débit - ROSACE

Monsieur le Maire Eric HOFFSTETTER fait un point sur l'état d'avancement de ce dossier et regrette vivement le retard important du déploiement de la fibre sur la commune, par rapport au calendrier initial. Une réunion en visio a eu lieu le mercredi 24 mars avec ROSACE à ce sujet et un courrier leur a été adressé par la Communauté de Communes demandant de la transmission d'un planning précis de commercialisation.

Evolution projet Maison Becker

Monsieur le Maire Eric HOFFSTETTER fait un point d'étape sur l'évolution de ce dossier.

Calendrier 2021 FC Gries

Madame l'Adjointe au Maire Véronique IFFER remet à chaque membre du Conseil Municipal le calendrier 2021 du football-club de Gries de la part de son Président.

Agenda

Jeudi 08 avril	18h30	Commission Communication
Lundi 12 avril	19h	Réunion du conseil d'Administration du CCAS
Lundi 19 avril	20h	Conseil Communautaire
Mardi 20 avril	15h	Commission d'attribution des places au périscolaire
Vendredi 07 mai	14-18h	Caravane « Jeunesse » de la CCBZ et FDMJC dans la cour de l'école
Samedi 08 mai	11h	Commémoration de l'armistice du 08 mai 1945
Lundi 17 mai	20h	Conseil Communautaire
Jeudi 20 mai	20h	Conseil Municipal
Dimanche 13 juin	07h30-20h	1^{er} tour des élections Régionales et Départementales
Dimanche 20 juin	07h30-20h	2^{ème} tour des élections Régionales et Départementales

M. le Maire Eric HOFFSTETTER lève la séance à 21h45

Affiché le 31 mars 2021

Retiré le

Le rapporteur

Pierre KOCH

Ont signé le présent procès-verbal

M. Eric HOFFSTETTER, Maire

M. Claude KERN

M. Jacky NOLETTA, 1^{er} Adjoint

M. Maxime KERN

Mme Fabienne ANTHONY, Adjointe

Mme Sabrina KIMMICH

M. Patrick SIMON, Adjoint

M. Pierre KOCH

Mme Véronique IFFER, Adjointe

Mme Sabine KROMMENACKER

M. Richard VOLTZENLOGEL, Adjoint

M. François LAEUFER

Mme Michèle NAVE, Adjointe

Mme Joan MAAGER

M. Julien ANCKLY

Mme Carole METZ

Mme Paola DI MICHELE

Mme Emmanuelle PARISSE

M. Thibaud DORSCHNER

M. Philippe SCHILLING

Mme Géraldine FURST

M. Alain VOLTZENLOGEL

Mme Agnès GUILLAUME